

Code Natura 2000 : 1065

Damier de la succise

Carte d'identité

Nom scientifique : *Euphydryas aurinia*

Classification : Insecte, Lépidoptère, Nymphalide

Longueur de l'aile antérieure : 15 à 25 mm

Durée de vie de l'adulte : environ 3 semaines

Présence en Wallonie : toute l'année

Site de reproduction : milieux ouverts riches en succise, knautie ou scabieuse

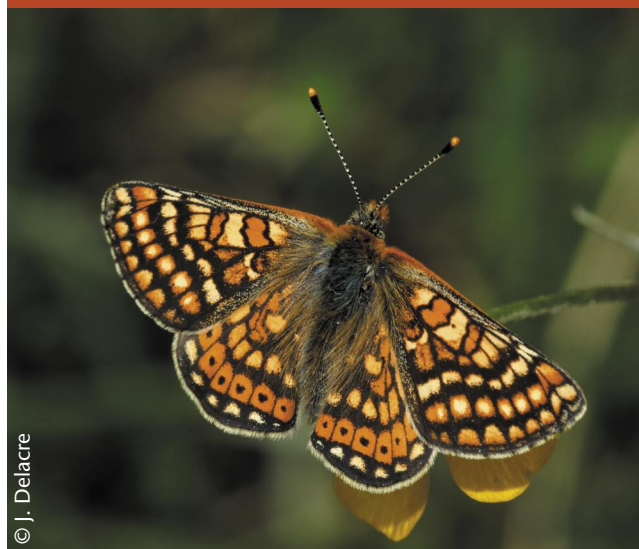
Site d'hibernation : dans des nids de soie près du sol, à l'état de chenille

Période de reproduction : de mi-mai à début-juillet

Alimentation : feuilles de succise, knautie et scabieuse pour les chenilles, nectar de diverses fleurs pour les adultes

Protection : préservation des habitats de l'espèce

Statut : en danger critique



© J. Delacre

Identifier

Ce papillon de taille moyenne (longueur de l'aile antérieure : 15-25 mm), a une coloration générale du dessus des ailes fauve assez contrastée et il est orné de dessins noirs plus ou moins étendus. Sur les deux faces des ailes postérieures, on note la présence caractéristique d'une série de points noirs formés sur une bande orange. Taille et coloration varient assez fort d'un individu à l'autre.

Il n'y a qu'une seule génération par an, les adultes s'observant de la mi-mai au début juillet. Les papillons adultes ne volent que lorsque le temps est ensoleillé.

La chenille a un corps noir parsemé de taches blanches et comporte de nombreux spicules (poils en forme d'aiguilles). Sa taille moyenne au dernier stade est de 27 mm.

Observer

Cette espèce est présente dans l'ensemble du continent européen, mais elle s'est grandement raréfiée ces dernières décennies dans la plupart des pays en raison de la disparition de son habitat. En Wallonie, elle a connu un fort déclin et n'a plus été observée récemment que dans une douzaine de sites en Fagne-Famenne-Calestienne, en Ardenne et en Lorraine. Les populations y sont aujourd'hui le plus souvent très réduites et isolées les unes des autres. Les effectifs fluctuent aussi naturellement de façon importante au sein d'une même colo-

nie au fil des saisons, et les extinctions de populations sont fréquentes.

Dans les milieux humides, les chenilles se nourrissent principalement de succise des prés, une plante très sensible aux nitrates et phosphates, qui disparaît des prairies engraisées. Dans les prés maigres et les pelouses calcaires les chenilles se nourrissent de deux autres espèces végétales, cousines de la succise : la knautie des champs et la scabieuse colombarie. Quant aux adultes, ils butinent la plupart des plantes nectarifères qu'ils rencontrent. Les mâles établissent des territoires le long des lisières arborées, qu'ils défendent contre les rivaux en attendant le passage des femelles.

Les œufs sont pondus en amas de 50 à 600 œufs sous les feuilles de la base des plantes nourricières. Les chenilles vivent groupées durant la première partie de leur vie, constituant un nid de soie communautaire autour de la plante nourricière ou dans la végétation avoisinante à moins de vingt centimètres au dessus du sol et dans lequel elles passeront l'hiver.

Protéger

La disparition et l'isolement progressif des habitats favorables sont la cause essentielle du déclin observé. L'intensification de l'agriculture (engrais, pesticides, fauchage et pâturage intensifs, labour des prairies, etc.), les plantations forestières, l'abandon sont à l'origine de la régression des prés, pelouses et clairières



© P. Hauteclair

Succise des prés.

maigres riches en succise, knautie ou scabieuse. Les objectifs de la gestion de l'habitat du damier de la Succise sont doubles :

- au niveau d'un site, il s'agit de maintenir ou restaurer des milieux herbacés maigres (non engraisés) et ensoleillés, riches en plantes nourricières pour les chenilles et en fleurs nectarifères (au moins durant la période de vol du papillon), entretenus de façon légère (fauche en rotation ou pâturage très extensif – moins de 1 vache par ha pour 3 mois par an) et présentant des lisières arborées étendues ou des bosquets arbustifs ; ces milieux peuvent être permanents (prés ou pelouses pâturés, layons herbeux entretenus, bas-marais...) ou temporaires (coupes) ;
- au niveau du paysage, il importe de maintenir ou reconstituer un réseau « interconnecté » de ces milieux permettant la survie à long terme des populations du papillon, en garantissant des effectifs suffisants et des possibilités de mouvements des papillons entre les parcelles d'habitat favorable (indispensables pour la recolonisation des sites inoccupés suite à une extinction locale du papillon et pour prévenir les problèmes de consanguinité et d'appauvrissement génétique des populations).

Concrètement, les moyens suivants permettent de gérer des habitats hébergeant le damier de la succise ou d'en restaurer.

1. Dans les forêts sur sols argileux de Fagne et Famenne

- fauche (mécanique ou manuelle) des layons herbeux, de préférence du 15 août au 15 septembre et à une hauteur de 20 cm, sans évacuer les produits de la fauche, si possible une moitié de la surface par an, alternativement ;
- élargissement des layons herbeux de façon à en augmenter l'ensoleillement (largeur de 1 à 1,5 fois la hauteur des peuplements à maturité), en particulier aux carrefours de chemins, en recoupant les angles des peuplements forestiers ;
- création de clairières ou gagnages semi-naturels permanents de taille minimale de 50 ares ;
- coupes à blancs (de 2 à 4 hectares) en rotation, dans les peuplements résineux surtout (notamment pin sylvestre).

2. Dans les prés maigres (humides ou non) et pelouses sèches calcaires

- pâturage très extensif (pas plus que une vache ou un poney par hectare durant 3 mois par an), si possible avec des bovins ou équins rustiques (vaches « Galloway », « Highland »... ou poneys « Konik », « Fjord »...) en période printanière et estivale ;
- fauche en rotation triennale (au minimum), de façon à maintenir 2/3 de l'habitat en zone refuge, à une hauteur de 20 cm au moins, entre le 15 et le 30 juin, soit entre le 1 et le 15 septembre.
- coupe des arbres et arbustes avec exportation des produits, lorsque trop envahissants.

3. Dans les bas-marais acides et landes tourbeuses

- arrachage ou la coupe des ligneux, lorsque nécessaire, de façon à maintenir des espaces ouverts de taille suffisante (parcelles de 25 ares au minimum) tout en conservant un boisement minimal sur 10 % de la surface, en maximisant les lisières.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

